

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 25 Juin 2019 P.V. n° 47

Président : M. Guy BOURICHA
Secrétaire : M. Gérard VAILLANT
Présents : M. Joseph BRAU
Excusé : M. Didier RABAT (C.T.F.)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

FERMETURE DU DISTRICT

Du Lundi 29 Juillet 2019 au Vendredi 16 Août 2019 inclus

RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**
- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**
- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

F.F.F. TOUR – District du Var - BEACH SOCCER U11 / U13 / U15

INSCRIPTIONS

SITE : LA LONDE LES MAURES – Plage du Miramar

SITE : BORMES LES MIMOSAS – Plage de La Favière

LA LONDE LES MAURES (Plage du Miramar) :

Lundi 19 Août 2019 :

U11 (8 Equipes) de 10 H à 12 H 30

U13 (8 Equipes) de 14 H à 17 H

Mardi 20 Août 2019 :

U15 (8 Equipes) de 10 H à 17H

BORMES LES MIMOSAS (Plage de La Favière) :

Jeudi 22 Août 2019 :

U11 (8 Equipes) de 10 H à 12 H 30

U13 (8 Equipes) de 14 H à 17 H

Vendredi 23 Août 2019 :

U15 (8 Equipes) de 10 H à 17H

Inscriptions par e-mail à l'adresse suivante : secretariat@var.fff.fr

Pour les joueurs, leur Famille et leurs Amis, de nombreux stands animeront ces journées : 3 terrains de Beach- Soccer, Free style, concours « Tir sur la barre », et autres.

ENGAGEMENTS A LA DATE DU MARDI 25 JUIN 2019

• LA LONDE LES MAURES (Plage du Miramar) :

Lundi 19 Août 2019 :

U11 – LE REVEST FC – LA LONDE

U13 – LE REVEST FC – TOULON MOURILLON JS – BANDOL US – LA LONDE

Mardi 20 Août 2019 :

U15 – LA LONDE SO

• BORMES LES MIMOSAS (Plage de La Favière) :

Jeudi 22 Août 2019 :

U11 – LE REVEST FC

U13 – LE REVEST FC

Vendredi 23 Août 2019 :

U15 – LA LONDE SO

*Prochaine réunion
Mardi 2 Juillet 2019*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT